

## **DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL**

**IMPRESSION DE DOCUMENTS ET MISE EN PAGE**

**APPEL D'OFFRES NATIONAL N°37/2021\_SPA/RAC**

# CAHIER DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

## 1. PRESENTATION DU SPA/RAC

Le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées, SPA/RAC, est une Composante du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Le SPA/RAC agit en synergie avec 5 autres centres thématiques et le Programme MED POL, sous la supervision d'une Unité de Coordination à Athènes, pour faciliter la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, cadre juridique du PAM.

Le présent appel à consultation vient dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique et la gestion durable des ressources naturelles en région méditerranéenne (SAPBIO post-2020), élaboré par le SPA/RAC. L'objectif est de contribuer à informer tous les acteurs pertinents de l'état de l'environnement marin et côtier dans chaque pays riverain de la Méditerranée, et des priorités nationales pour la conservation de la biodiversité.

## 2. PRESTATION DEMANDEE

1. Impression des documents nationaux produits dans le cadre du SAPBIO post-2020.
2. Production d'un coffret en carton qui va contenir les 3 documents de l'Italie
3. Mise en page de deux documents selon la charte du SPA/RAC et leur impression.

## 3. PRESENTATION DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- **Impression des documents nationaux produits dans le cadre du SAPBIO post-2020.**

Format fini : 21.00 x 30.00 cm

Format ouvert : 42.00 x 30.00 cm

Pages internes :

Papier : Couché mat 135 g/m2

Impression : Quadri recto/verso

Volume : **prière se référer aux documents partagés dans ce dossier – le tableau ci-dessous est mis à titre indicatif.**

Couverture :

Papier couché mat 350 g/m2

Impression : Quadri recto/verso

Pelliculage mat recto

Façonnage : Cahiers cousus, dos carré collé

Quantités : voir le tableau ci-dessous.

Titres	Volume	Quantités
1. Albania EN	80 + couv	50
2. Algeria FR	156 + couv	50
3. Bosnia & Herzegovina EN	88 + couv	50
4. Croatia EN	148 + couv	50
5. Cyprus EN	124 + couv	50

6. Egypt EN	134 + couv	50
7. Spain EN	176 + couv	50
8. France FR	188 + couv	50
9. Greece EN	112 + couv	50
10. Israel EN	120 + couv	50
11. Italy Central Med EN	172 + couv	50
12. Italy West Med EN	176 + couv	50
13. Italy Adriatic EN	152 + couv	50
14. Lebanon EN	124 + couv	50
15. Libya EN	80 + couv	50
16. Malta EN	116 + couv	50
17. Morocco FR	120 + couv	50
18. Monaco FR	124 + couv	50
19. Montenegro EN	120 + couv	50
20. Syria AR	112 + couv	50
21. Syria EN	124 + couv	50
22. Turkey EN	116 + couv	50
23. Tunisia EN	84 + couv	50
24. Tunisia FR	84 + couv	50
25. Slovenia EN	96 + couv	50

- **Production d'un coffret en carton qui va contenir les 3 documents de l'Italie**

Format ouvert : 42 x 52

Format fermé : 21,5 X 30

Papier : blanc – bois – l'épaisseur du papier est à définir par le prestataire selon la forme de découpe.

Impression : 4 couleur recto avec pelliculage

Finition : [Voir forme de découpe](#)

Quantité : 50

- **Mise en page de deux documents selon la charte du SPA/RAC et leur impression**

Les documents à mettre en page sont [ce dossier partagé](#). Ils sont en format Word et font environ 40 pages chacun.

Les caractéristiques techniques sont les mêmes que celles citées plus haut :

Format fini : 21.00 x 30.00 cm

Format ouvert : 42.00 x 30.00 cm

Pages internes :

Papier : Couché mat 135 g/m2

Impression : Quadri recto/verso

Volume : une quarantaine de pages. A évaluer par le prestataire selon les documents Word fournis.

Couverture :

Papier couché mat 350 g/m2

Impression : Quadri recto/verso

Pelliculage mat recto

Façonnage : Cahiers cousus, dos carré collé

Quantité : 500 exemplaires de chaque document.

#### **4. LIVRABLES**

- 25 documents nationaux produits dans le cadre du SAPBIO post-2020, imprimés en 50 exemplaires chacun.
- 50 coffrets qui vont contenir les 3 documents de l'Italie.
- 2 documents mis en page selon la charte du SPA/RAC et imprimés en 500 exemplaires chacun.

## CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

### ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le présent appel à consultation est ouvert aux prestataires de services ayant des compétences avérées et une expérience en matière d'édition et d'impression de documents.

Les soumissionnaires doivent justifier qu'ils possèdent toutes les garanties requises notamment juridiques et professionnelles pour assurer l'exécution de la présente mission dans de bonnes conditions.

### ARTICLE 2 - CONTENU DU DOSSIER DE L'OFFRE

Les documents d'offre doivent comprendre séparément (i) une offre technique, (ii) des documents administratifs et (iii) une offre financière.

Les prestations fournies dans le cadre de cette mission, se composent d'un coût global forfaitaire ferme et non révisable.

#### Dossier technique :

- Les références (clientèle) pour des réalisations similaires (impression, édition) – pour avoir la note maximale, il faut présenter au moins 6 références.
- Photos d'au moins 4 réalisations similaires (documents imprimés comportant texte et images en couleurs, reliure avec couture)
- Images ou liens de documents mis en page – pour avoir la note maximale, il faut présenter au moins 6 documents.

#### Dossier administratif

1. Une copie du Registre National des Entreprises
2. Une attestation fiscale justifiant que le soumissionnaire est en règle vis à vis de l'administration fiscale, valable à la date de la soumission ;
3. Une attestation de solde délivrée par l'organisme de sécurité sociale auquel le soumissionnaire est affilié, valable à la date de la soumission ;
4. Une copie du certificat de non-faillite valable le jour de l'ouverture ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur de non-faillite ;
5. Une déclaration sur l'honneur certifiant que le soumissionnaire ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité ou de toute autre situation pouvant entraver son indépendance lors de l'exercice de sa mission ;
6. Les Termes de Références paraphés et signés sur toutes les pages, avec signature et cachet du soumissionnaire à la dernière page.

#### Dossier financier :

L'offre financière devra être exprimée en hors taxes, la TVA devra être ajoutée en sus. Elle inclura tous les coûts liés à l'exécution de la prestation. L'offre financière doit également inclure le document suivant :

- La soumission dûment remplie selon le modèle en Annexe 1 ;

### ARTICLE 3 - REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être envoyées par e-mail à l'adresse suivante : [car-asp@spa-rac.org](mailto:car-asp@spa-rac.org), la date de la transmission électronique faisant foi en mettant en objet :

**"APPEL D'OFFRES NATIONAL N°37/2021\_SPA/RAC"**

**La date limite de réception des offres est fixée au 29 décembre à 23h59 UTC+1 (Heure de Tunis).**

Toute offre parvenant au SPA/RAC après cette date et cette heure sera rejetée.

### ARTICLE 4 - DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements à demander ou auraient des doutes sur la signification de certaines parties des documents d'appel à consultation, ils devraient se référer au client par écrit, par voie de courrier électronique, à l'adresse [car-asp@spa-rac.org](mailto:car-asp@spa-rac.org); cc : [dorra.maaoui@spa-rac.org](mailto:dorra.maaoui@spa-rac.org) [saba.quellouz@spa-rac.org](mailto:saba.quellouz@spa-rac.org), en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires avant de transmettre leur offre.

### ARTICLE 5 - MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements relatifs au présent marché, dont le montant est fixé dans la soumission, seront réglés dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture et des documents justificatifs y afférents et/ou la validation par le SPA/RAC.

### ARTICLE 6 - VALIDITE DES OFFRES

Tout soumissionnaire ayant présenté une offre sera lié par son offre pendant 120 jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres. Pendant cette période, les prix et les renseignements proposés par le soumissionnaire seront fermes et non révisables.

### ARTICLE 7 - PROCEDURE D'EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le choix de l'offre la mieux disante résultera d'une pondération des notes technique et financière.

#### 7.1. Évaluation des offres techniques

Les critères et notation sont définis dans le tableau ci-dessous.

Critères		Notation
<b>Références (clientèle)</b> pour des réalisations similaires (impression de documents et mise en page)	Nombre de références présentées	<b>30</b> (5 points par référence)
	Pas de références présentées	0
<b>Qualité de finition et d'impression pour des réalisations similaires</b> (documents imprimés, reliure couture)	Très bonne qualité de finition et d'impression	<b>40</b>
	Bonne qualité de finition et d'impression	30
	Qualité de finition et d'impression moyenne	20
	Mauvaise qualité de finition et d'impression	0
<b>Mise en page de documents*</b>	Nombre de rapports mis en page	<b>30</b> (5 points par rapport)
	Pas de rapports mis en pages	30
	<b>Total</b>	<b>100</b>

\*Les références jugées de qualité non suffisante ne seront pas prises en compte.

Une fois le travail d'évaluation technique terminé, le Comité attribue une note finale technique à chaque offre.

Toute offre qui n'a pas atteint le score minimum de 70 points est éliminée. Si aucune offre n'atteint 70 points ou plus, la procédure d'appel à consultation est déclarée infructueuse.

## **7.2. Évaluation des offres financières**

À l'issue de l'évaluation technique, les enveloppes contenant les offres financières qui n'ont pas été éliminées au cours de l'évaluation technique sont ouvertes.

Le Comité d'évaluation vérifie que les offres financières ne comportent pas d'erreurs arithmétiques évidentes. Les erreurs arithmétiques éventuelles sont corrigées et les chiffres corrigés sont pris en considération.

Le Comité d'évaluation procède ensuite à la comparaison financière. L'offre financière la moins disante et jugée valable reçoit 100 points. Les autres offres se voient attribuer une note calculée selon l'équation suivante :

$$\text{Note financière} = (\text{montant de l'offre la moins disante} / \text{montant de l'offre en question}) \times 100.$$

## **7.3- Conclusions du comité d'évaluation**

Le choix de l'offre la mieux disante résulte d'une pondération des notes technique et financière selon une clef de répartition 70/30. À cet effet :

La note technique sera multipliée par un coefficient de 0,70.

La note financière sera multipliée par un coefficient de 0,30.

Les notes technique et financière pondérées ainsi calculées sont additionnées pour identifier l'offre ayant obtenu la meilleure note finale technico-financière.

L'offre la mieux disante est celle qui aura obtenu la meilleure note finale technico-financière.

Dans le cas où deux offres ont la même note technico-financière, la préférence sera donnée au soumissionnaire (par ordre de priorité) :

- Ayant obtenu la meilleure note relative à la note de **Qualité de finition et d'impression sur la base des photos partagées**
- Ayant obtenu la meilleure note technique (**Références clientèle**)
- Ayant la meilleure offre financière.

## **ARTICLE 8 – DELAIS DE LIVRAISON**

Le délai de livraison de ces documents est fixé au 28 janvier 2022 au plus tard.

## **ARTICLE 9 - PENALITES DE RETARD**

A défaut d'achèvement par le titulaire des prestations à sa charge dans les délais contractuels prévus dans l'article 8, il sera appliqué de plein droit et sans préavis, une pénalité d'un (1 %) du montant global du marché (en T.T.C.) pour chaque jour calendaire/ ouvrable de retard. Le montant des pénalités de retard sera défalqué des décomptes.

Le montant des pénalités est plafonné à 10% du montant global du marché en T.T.C. Lorsque ce plafond est atteint, le SPA/RAC se réserve le droit de résilier le marché au tort du titulaire, conformément à l'article 10 ci-dessous, sans que le titulaire ne puisse élever de contestations ou prétendre à un quelconque dédommagement.

#### **ARTICLE 10 - REGLEMENT DES DIFFERENDS**

En cas de différends relatifs à l'exécution ou l'interprétation des clauses du marché, les deux parties rechercheront un accord à l'amiable. A défaut d'une solution à l'amiable, tous les différends relatifs à ce marché seront du ressort des tribunaux compétents de Tunis.

#### **Article 11 - RESPONSABILITE ET ASSURANCE**

Le titulaire prendra et maintiendra une assurance couvrant les risques et pour les montants couvrant la valeur du marché ; et à la demande du Client, lui fourniront la preuve que cette assurance a bien été prise et maintenue et que les primes ont bien été réglées

#### **ARTICLE 12 - FORCE MAJEURE**

La force majeure signifie tout événement hors du contrôle d'une Partie et qui rend impossible l'exécution par cette partie de ses obligations, ou qui rend cette exécution si difficile qu'elle peut être tenue pour impossible dans de telles circonstances.

La partie qui invoque la force majeure doit en informer son co-contractant dans les sept (07) jours calendaires de son avènement, ainsi, le délai contractuel sera suspendu d'un commun accord entre les parties, pour la période couverte par le cas de force majeure.

Le SPA/RAC a toute la latitude d'évaluer si la circonstance des empêchements invoqués par le titulaire en tant que force majeure sont convaincantes, dans le cas contraire, les jours d'arrêt seront comptabilisés jours de retard.

Le manquement de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations contractuelles ne constitue pas une rupture de Contrat, ou un manquement à ses obligations contractuelles, si un tel manquement résulte d'un cas de force majeure, dans la mesure où la Partie placée dans une telle situation: a) a pris toutes les précautions, et mesures raisonnables, pour lui permettre de remplir les termes et conditions du présent marché; et b) averti l'autre Partie de cet événement dans les plus brefs délais.

Tout délai accordé à une Partie pour l'exécution de ses obligations contractuelles sera prorogé d'une durée égale à la période pendant laquelle cette Partie aura été mise dans l'incapacité d'exécuter ses obligations par suite d'un cas de force majeure.

#### **ARTICLE 13 – RESILIATION DU MARCHE**

Le SPA/RAC peut résilier le Contrat par notification écrite adressée au titulaire à la suite de l'un des événements indiqués ci-après :

- a. Non-respect du délai d'exécution en application de l'article 8 « Délai de réalisation de la prestation » ;
- b. Dans le cas décrit à l'article 9 "Pénalité de retard" l'atteinte du plafond de la pénalité de retard de 10% du montant total du marché ;
- c. Non-conformité au contenu des prestations listées dans les sections 2 & 3 du Cahier des spécifications techniques ;



- d. Si le titulaire fait faillite ou entre en règlement judiciaire ;
- e. Si, par suite d'un cas de force majeure, le titulaire est placé dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle des Prestations pendant une période au moins égale à soixante (60) jours ; et
- f. Si de l'avis du Client, le titulaire s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention ou au cours de l'exécution du Contrat. Aux fins de cette clause : est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de sélection ou de l'exécution du Contrat ; et se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer la sélection ou l'exécution du Contrat de manière préjudiciable à l'Emprunteur ; par « manœuvres frauduleuses », on entend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise des propositions) visant à maintenir artificiellement les prix des propositions à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le SPA/RAC des avantages de cette dernière ; ou
- g. Si le SPA/RAC, de sa propre initiative et pour quelque raison que ce soit, décide de résilier le marché.

## Annexe n°1

### LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné ..... (Directeur) de  
.....Inscrit au registre de commerce le ..... sous le numéro  
..... faisant élection de domicile au  
..... Après avoir pris connaissance de  
toutes les pièces du dossier faisant l'objet de l'appel d'offres N° ....., lancé par  
....., relatif à une mission de.....

Me soumetts et m'engage à exécuter les prestations demandées conformément aux dispositions définies dans les documents précités moyennant les prix établis par moi-même sans tenir compte des taxes et sachant que les droits de timbre et d'enregistrement sont à la charge de l'assureur.

Le montant total de mon offre s'élève à ..... (.....) TND hors taxes

Le montant total des taxes s'élève à ..... (.....) TND

Le montant total de mon offre s'élève à ..... (.....) TND TTC

Je prends acte que vous n'êtes pas tenus de donner suite à l'appel d'offres et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé.

M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de cent vingt jours (120 j) à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Le SPA/RAC s'engage à payer le montant après la signature d'une convention au compte courant bancaire auprès de la Banque ..... au nom de  
.....Sous le numéro : RIB .....

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché à mes torts exclusifs, que je ne tombe pas sous le coup d'interdictions légales édictées en Tunisie.

Fait à ....., le .....

**(Nom et Prénom et fonction)**

**Bon pour soumission**

**(Signature et cachet)**